



Club Alpin Français de PAU
Cité des Pyrénées
29, bis rue Berlioz
64000 PAU

Réunion du Comité Directeur du Club Alpin de Pau du 13 juin 2019 à 19 h.

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi treize juin à dix-neuf heures, les membres du comité directeur se sont réunis à Pau sur convocation du président, avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Composition nominative des commissions et groupes de travail - animation, communication, accueil-intégration, informatique, activités, refuges, matériel, organisation, groupe de travail prévention-sécurité, groupe de travail formation
- 2) Point de situation des travaux de chaque commission et groupe de travail
- 3) Date de l'AG et organisation (Michel Nogaro)
- 4) Décision concernant la licence agenda (Véronique Faivre)
- 5) Régularisation caisse minibus (Michel Thomas)
- 6) Besoin par activité et financement de journées pédagogiques cadres en vue d'organiser des UF (Rémy Giersch)

auquel s'ajoute la démission de Michel Thomas de ses fonctions de président adressée aux membres du Comité Directeur par mail du 15 mai 2019 et ce à compter du 13 juin 2019 à 19 heures.

20 présents, 4 excusés, 1 invité (cf liste jointe)

A l'ouverture de la séance, la secrétaire générale invite Michel Thomas à faire connaître au comité directeur les motifs de sa démission.

Michel Thomas explique qu'il ne peut rester président tant que la situation dans l'activité escalade ne sera pas rectifiée. Il fait valoir plusieurs griefs :

- des encadrants dont on ne sait pas s'ils sont brevetés ;
- encadrement fictif de sorties lors des séjours d'escalade dans les Calanques ;
- présence de mineurs dans des sorties pour adultes sans autorisation parentale
- financement par le club d'une journée avec BE sans demande préalable ;
- difficultés pour obtenir une réponse de la part du responsable de l'activité.

Lecture est faite alors de la lettre de démission de Philippe Lasausa en tant que responsable de l'activité escalade.
Sa démission est actée par le CoDir.

Une discussion s'engage sur chacun des points soulevés.

Caroline Samson notamment rappelle que l'activité escalade représente deux soirées hebdomadaires de présence plus les sorties à la journée en falaise pour une poignée seulement de bénévoles. Le fait que les encadrants n'aient pas répondu aux demandes du président ne relève pas selon elle d'une mauvaise volonté de leur part mais bien plutôt d'une incompréhension, parce que le problème se situe au niveau régional : lorsque les attestations de stage ne sont pas signées par les formateurs régionaux, elles ne sont alors pas prises en compte par la fédération et l'encadrant n'apparaît pas comme étant breveté.

Pour l'Ecole d'Escalade, en inscrivant leur enfant à une sortie via l'agenda, les parents ont connaissance du lieu, du type de sortie et du niveau ; ils autorisent de facto leur enfant à y participer. Une autorisation parentale pour chaque sortie serait lourde à gérer alors qu'une autorisation globale à faire signer par les parents en début d'année pourrait résoudre facilement la difficulté.

Pour les trois séjours dans les Calanques, le problème vient de l'ambiguïté que suscite l'agenda avec les sorties interclubs. L'encadrant qui figure sur l'agenda ne fait que relayer une sortie organisée par un autre club.

Caroline soulève également un autre problème à propos du matériel d'escalade : alors que l'Ecole d'Escalade est autorisée à conserver le matériel emprunté pour les sorties de printemps, Jacky Mieze s'est vu refuser cette possibilité pour ses sorties hebdomadaires du mardi à Arudy pour les adultes. Michel Nogaro propose de modifier les permanences du local matériel pour résoudre la difficulté.

Pour le financement d'un BE sans demande préalable, Caroline explique que ce BE devait intervenir pour une formation SNE de deux jours annulée au dernier moment. L'erreur qu'elle admet, c'est d'avoir maintenu la sortie du deuxième jour pour laquelle un public varié d'adhérents était inscrit sans renouveler une demande d'autorisation.

Pour Michel Dourthe, la nouvelle organisation mise en place peut expliquer certaines difficultés pour les uns et les autres à bien se situer, ce que confirme Ghislaine de Rincquesen qui a l'impression d'être mise sur la touche.

Michel Dourthe craint également qu'un climat tendu à l'égard des grimpeurs ne les incite à créer un club ailleurs. Il lui semble indispensable de rétablir un dialogue serein.

Michel Thomas fait part ensuite des modifications qu'il entend proposer s'il est réélu :

- 1 - réduction du bureau lors des réunions en fonction des thèmes à traiter ;
- 2 - suppression du groupe de travail formation :

pour assurer un suivi efficace des formations et des recyclages, la charge de travail serait répartie sur les responsables d'activité.

Question de Ghislaine de Rincquesen : quid des formations transversales comme neige-avalanche et cartographie ?

La partie technique de la formation serait transférée aux responsables d'activité.

La partie administrative (scanne, enregistrement des documents et archivage, suivi et contrôle extranet) reviendrait à la secrétaire salariée, aux président et vice-présidents.

3 - Transformation du groupe de travail Prévention-Sécurité en Commission Prévention-Sécurité, pour simplifier les circuits et alléger la charge du vice-président Activités-formation.

4 - Distinction des activités escalade : Escalade Grandes Voies, Escalade SAE, Escalade SNE, Blocs en tant qu'activités spécifiques.

– **Sur l'option «contacter l'encadrant» :**

La question de Ghislaine de Rincquesen sur la suppression de l'option « contacter l'encadrant » est abordée après son départ (prévu et excusé). Des graphiques sont présentés traduisant une baisse d'année en année du recours à ce type d'inscription. Michel Thomas estime que cette option est utile et doit être conservée. Pour Michel Dourthe, la transparence dans les inscriptions aux sorties est importante : l'encadrant pourrait enregistrer les noms des personnes sur la liste d'attente au lieu de les valider d'emblée.

La secrétaire générale intervient à l'issue de cette discussion pour exprimer son désaccord quant aux méthodes du président et informer de son intention de démissionner de son poste de secrétaire si Michel Thomas est réélu.

Un Codir doit donc être organisé pour l'élection du Président et du bureau. Il est fixé au mardi 25 juin à 19 heures.

La réunion du Comité Directeur se poursuit sous la présidence par intérim de Remy Giersch, en tant que vice-président le plus âgé.

1) Validation de nouveaux encadrants :

Rando alpine et raquette : Olivier Blanchet

Décision : validé

Ski de rando : Cathy Roques
Stéphane Arribarat
Hugues Thomas

Décision : validés

Marche nordique : Marie-Claude Filatre
Colette Gaye

Décision : validées

VTT niveau 1 : Gilles Etesse

Décision : non validé

2) Sur le forum :

Guillaume Chanchus, qui en est le créateur, présente le projet de ce forum appelé à remplacer la liste de diffusion et en explique le fonctionnement. Le forum est

accessible via un onglet sur le site du club et par le lien <https://clubalpinpau.fr/forum>. Quelques personnes membres du comité directeur et des commissions le testent actuellement. L'ouverture complète du forum est espérée pour septembre.

Des modérateurs devront être désignés par le Codir.

3) Sur le minibus :

Il a été constaté qu'il était plus avantageux pour les longues distances de recourir à une location extérieure que de prendre le minibus du club, ce que beaucoup regrettent.

Gaston Bonnacaze rappelle que le minibus a été acquis principalement pour les déplacements des jeunes sur les sites d'escalade. Il a par la suite été utilisé pour les raids afin de le rentabiliser, mais il suffisait d'atteindre 8000 km pour y parvenir.

Il explique qu'avec le vieillissement du minibus qui compte à présent 10 ans d'âge, il est désormais préférable, et beaucoup plus économique pour les utilisateurs, de ne l'utiliser que sur de courtes distances pour retarder autant que possible l'échéance des réparations importantes.

Il est précisé que Jacques Resplandy qui n'avait pas respecté les tarifs du club pour le raid en Savoie, a régularisé la situation.

4) Sur les refuges :

Michel Dourthe rappelle qu'il n'y a toujours pas de gardien pour le refuge de Gourette.

5) Date de l'Assemblée Générale :

Elle est d'un commun accord fixée au **vendredi 6 décembre à 19 heures à la MJC du Laiü.**

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le prochain Comité Directeur est fixé au **mardi 25 juin à 19 heures.**

La secrétaire générale,

Le Président par intérim,

Christine Floras

Rémy Giersch